

**ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES**

N°A202529

OBJET : TERRASSEMENT DE 17 M POUR TRAVAUX ENEDIS

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande du 12/05/2025 de la société 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au 22 bis chemin de la Croix Blanche, route départementale N° 133 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTÉ

Article 1 :

La société 3TECHNOLOGIES est autorisée à entreprendre les travaux de terrassement de 17 mètres, au 22 bis chemin de la Croix Blanche. Ces travaux auront lieu sur l'accotement de la route départementale N° 133, à compter du 12 mai 2025, pour une durée de 5 jours calendaires, conformément aux directives de l'avis du responsable du centre routier départemental daté du 9 avril 2025, qui est annexé.

Article 2 : Les travaux devront respecter les prescriptions techniques émises par le responsable du centre routier départementale de la Gironde le 9 avril 2025.

Article 3 :

Pendant cette même période, la circulation sera maintenue. Le stationnement sera interdit devant l'entrée Ouest du cimetière.

Article 4 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le responsable de la société 3 TECHNOLOGIES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 18/04/2025

Le Maire

Laury LEFFEVRE

